

## **Sivom des 3B, compte rendu de la réunion extraordinaire du comité syndical du 1<sup>er</sup> février 2018**

Le comité syndical du Sivom des 3B s'est réuni le 1<sup>er</sup> février 2018 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Franck DUHOUX. Tous les membres en exercice étaient présents, à l'exception de Madame Magali CLAUSSE qui avait donné pouvoir à Madame Martine CONSTANT. Secrétaire de séance, Monsieur Etienne HENRY.

### **Rythme scolaire**

Le comité syndical, tenant compte d'un sondage effectué auprès des parents d'élèves puis du vote ayant eu lieu lors du conseil d'école tenu à la même date que cette séance, entérine à l'unanimité le retour à quatre jours de la semaine scolaire. Une garderie, voire un centre de loisirs, sera instauré, le mercredi matin.

Le sondage auprès des parents a donné les résultats suivants:

- 37 votes pour le retour à 4 jours
- 14 votes pour le maintien des 4,5 jours
- 1 vote blanc

Le vote lors du conseil d'école s'était quant à lui soldé par 7 voix pour le retour à 4 jours et 5 voix pour le maintien à 4,5 jours.

### **Admission en non-valeur**

Monsieur le Président présente au comité syndical une demande d'admission en non-valeur émanant du Trésor Public. Après examen du dossier, la cause invoquée étant un jugement de surendettement avec effacement de dette, la somme de 31,67 euros est à l'unanimité admise en non-valeur.

### **Indemnité du receveur municipal**

Le comité syndical donne son accord pour que le Sivom verse à madame Geneviève OUVRELOEIL, ancien receveur de la trésorerie de Châteauvillain, les sommes de 145,70 euros d'indemnité de conseil et de 30,49 euros d'indemnité de budget au titre de l'exercice 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h10

Le secrétaire de séance, M. Henry